

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA Garderie PERISCOLAIRE d'ALLONZIER-LA-CAILLE**

Mercredi 25 septembre 2019, 20h05

Au nom du bureau, nous souhaitons la bienvenue aux adhérents et les remercions de leur présence à cette assemblée.

Nous profitons de cette occasion pour remercier très sincèrement les animatrices pour leur motivation, leur travail et leur implication, ainsi que les membres du bureau. Nous rappelons brièvement que le bureau est composé de parents bénévoles, et que l'association fonctionne selon la loi 1901.

Nous remercions également la municipalité d'Allonzier-la-Caille pour la mise à disposition des locaux, l'accès à l'ordinateur ainsi que pour la connexion internet et l'aide financière qui nous est accordée.

De plus, nous remercions la communauté de communes pour l'accès aux cours de récréation.

Présentation de l'équipe de la garderie périscolaire

L'équipe des animatrices :

Mariana Baillard : animatrice depuis septembre 2015

Chantal Bardin : animatrice depuis septembre 2008

Laurence Miguet : animatrice depuis Sept 2011

Martine Pernodet : animatrice depuis Sept 2008

Beatrice Mesnil : animatrice depuis 2017.

Michèle Pernodet : animatrice depuis février 2019

Marie Blaire : a arrêté ses fonctions à la fin de l'année scolaire 2019

Le Bureau :

Caroline Gebus : Trésorière depuis 2014

Estelle Rassat : Présidente depuis 2014

Corinne Ribas : Secrétaire depuis 2014

Angélique Franchet : Créatrice et gestionnaire du logiciel depuis 2017

Ordre du jour

1. Fonctionnement de la garderie
2. Rapport moral sur les activités de l'année écoulée
3. Rapport financier
4. Divers

1. Fonctionnement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Rappel du règlement intérieur, du fonctionnement et des horaires.

Horaires: Matin 7h00 – 8h30. Soir 16h15 -19h00.

La facturation se fait à la minute et commence le soir à partir de 16h15.

Le matin, nous demandons aux parents de bien vouloir accompagner leur enfant jusqu'à la garderie et de les confier en mains propres aux animatrices plutôt que de les laisser sur le pas de la porte.

Les boîtes à goûter des enfants de l'école élémentaire peuvent être directement mises dans le cartable. La garderie périscolaire ferme ses portes à 19h00, au-delà de cette heure, les enfants ne sont plus couverts par l'assurance et les animateurs non plus. Il est donc très important de respecter cet horaire mais aussi le travail des animateurs.

En cas de retard après 19h, merci de prévenir les animateurs au numéro de la garderie (04 50 46 82 51) et une prise en charge exceptionnelle vous sera facturée 20 € pour la première demi-heure. Ne pas contacter les membres du bureau par téléphone ou par mail car ils ne sont pas sur place. Il y a toujours la présence de deux animatrices même pour un seul enfant.

Il est impératif de nous prévenir si vous récupérez ou faites récupérer vos enfants à la sortie des classes alors qu'ils ont été inscrits ; ou inversement. Merci de prévenir les animatrices exclusivement par téléphone au 04 50 46 82 51 (ne pas prévenir par mail). Si les parents viennent chercher les enfants au portail, il faut obligatoirement prévenir les animatrices

Nouveautés dans le règlement : Depuis mars 2019, un changement au niveau de la tarification a été effectué. La tarification se fait désormais à la minute et le prix, équivalent à la demi-heure, a diminué.

Pour Rappel :

Pour l'école élémentaire, l'accès à la zone arrière de la cour est interdit pour une surveillance plus optimale.

Nous serons très vigilants au comportement des familles vis-à-vis de la mise en application du règlement mais aussi sur le respect des enfants vis-à-vis des animatrices. Tout débordement sera noté et signalé aux parents. Au bout de 3 débordements, nous nous réservons le droit de ne plus accepter votre enfant à la garderie.

2. Rapport moral 2018/2019

Bilan des adhésions :

Pour l'année scolaire 2018/2019 il y a eu 18 adhésions supplémentaires ce qui mène le nombre de familles adhérentes à 108 avec 152 enfants enregistrés à la garderie.

Pour l'année 2019/2020 et, à ce jour, nous avons pour l'instant 35 adhésions en moins (73 familles et 103 enfants)

Pour l'année 2018/2019, il y a 105 enfants en maternelle et 132 enfants en élémentaire.

Cette année et à ce jour, 102 enfants en maternelle et 120 enfants en élémentaire

3. Rapport financier 2018/2019

Les recettes de cet exercice s'élèvent à 71 215,58 €. Les charges (salaires, charges sociales) sont de 21 603 €. Dans les dépenses, nous avons également 3 039,80 € de remboursement de forfaits pour les familles ayant rencontré un changement de situation en cours d'année. Nous avons dû renouveler le contrat avec le logiciel Iloise pour la dernière année, 1008 €. En effet, depuis la rentrée 2018 nous utilisons un nouveau logiciel qui a été développé bénévolement, ce qui nous a permis d'économiser 8000 à 12 000 €. Pour la gestion du site, un budget de 700 euros est alloué.

Le bilan de la saison est positif à 18 933,11 € du fait d'un taux de fréquentation qui a augmenté et du fait des dépassements de forfaits qui ont été nombreux. Ceci nous a permis de changer le système de facturation avec la suppression du système par forfaits. Nous avons également décidé d'une augmentation du tarif horaire des salaires des animatrices. Ce résultat d'exercice, nous a permis de proposer le paiement des heures de garderie consommées sur le mois suivant (deux mois de trésorerie d'avance) et de faire face aux dépenses durant cette période. Cette somme nous a également permis d'embaucher une nouvelle animatrice. De plus, nous avons consacré une partie du budget à l'achat de nouveaux jeux pour les enfants.

Le tarif de la demi-heure de garderie est désormais fixé à 1.80 € au lieu de 2.20 € quelque-soit la consommation d'heures.

Nous sommes toujours à la recherche d'une animatrice pour compléter l'équipe.

4. Divers

Le traditionnel tour de table en fin de séance est proposé afin que chacun puisse s'exprimer.

Les principaux points clés discutés à ce moment et tout au long de l'AG sont reportés ci-dessous.

Point 1 : Retour positif sur la nouvelle tarification. Il n'y a plus de forfait. Tarification à la minute et même tarif quelque-soit le volume d'heures consommées. Moins de stress pour les parents, les enfants, les animatrices. Ce système est très apprécié.

Question 2 : Combien d'enfants en moyenne sont présents en même temps ? La plage horaire la plus fréquentée est de 16h15 à 17h30.

A ce jour, il n'existe pas de taux d'encadrement et de qualification réglementaire pour une garderie périscolaire organisée en association. Nous essayons toutefois de nous rapprocher au maximum du taux de référence applicable en accueil de loisirs en prenant en compte des contraintes qui nous sont propres. Dans ce cas, il est spécifié que le taux d'encadrement est de 1 encadrant pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 14 enfants au-dessus de 6 ans. Dans le cadre d'un PEDT ce taux est porté à 1 pour 14 et 1 pour 18 respectivement.

Pour l'année scolaire 2018/2019, à la garderie le taux d'encadrement était respectivement de 1 pour 14 et 1 pour 10, respectivement pour les tranches horaires les plus chargées qui sont une demi-heure le matin et une demi-heure le soir.

Point 3 : Merci de ne mettre dans les goûters de bonbons, noisettes, amandes.....pour cause d'allergies sévères de certains enfants.

Question 4 : Les enfants peuvent-ils faire les devoirs ?

Oui : s'ils ont envie, ils peuvent s'installer dans la pièce à l'étage. Mais la garderie n'a pas le rôle de faire faire les devoirs aux enfants.

Point 5 : Merci de noter le nom des enfants sur les habits, les chaussures, les bottes.....

Point 6 : Merci aux parents de ne pas rentrer dans la salle de la garderie et de rester dans le couloir pour une meilleure surveillance des enfants.

Point 7 : De plus, nous conseillons aux parents de ne pas discuter dans le couloir pour ne pas gêner le travail des animatrices

Point 8 : Un grand merci à Angélique Franchet pour le développement et la gestion du site de la garderie.

Point 9 : En cas de soucis avec le site, merci de nous contacter par mail et de nous envoyer une copie d'écran

Point 10 : En cas d'erreurs de bip du code barre, sachez qu'une correction peut être faite dans le logiciel quelques jours après et non le jour même.

Point 11 : La possibilité que l'enfant puisse prendre le petit déjeuner à la garderie est appréciée par les parents qui emmènent leur enfant tôt le matin.

Point 12 : Les animatrices ne sont pas habilitées à gérer les traitements médicamenteux. Sauf PAI.

Point 13: Un dossier qui a été constitué et complet, engendre automatiquement une adhésion et une facture à régler (ce qui sera noté dans le prochain règlement intérieur).

Point 14 : Dans le dossier, merci de bien mettre le côté de la carte d'identité avec la photo pour que la personne puisse être identifiée par les animatrices.

Point 15 : Les personnes mineures ne sont pas habilitées à récupérer les enfants et ne peuvent pas être notées comme personne autorisées dans le dossier (frères, sœurs...). Même la décharge ponctuelle n'a pas de valeur. Il faut qu'une personne majeure soit présente.

Les membres du bureau actuel se représentent et le renouvellement est accepté.

Nous remercions toutes les personnes présentes pour leur participation à cette réunion.

La séance est levée à 21h00

Caroline Gebus
Trésorière



Estelle Rassat
Présidente



Angélique Franchet
Gestionnaire du logiciel



Corinne Ribas
Secrétaire

